

Quelles solutions pour mes biodéchets ?

La loi du 10 février 2020 (loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire dite loi AGEC), fixe au **1^{er} janvier 2024 la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, ménages, administrations, ou professionnels.**

Il s'agit pour les collectivités de proposer aux usagers collectés par le service public un moyen de valoriser leurs biodéchets afin de les détourner de la poubelle noire. Cette dernière, dont le poids moyen est de 207 kg par habitant et par an, ne contient pas moins de 85 kg de biodéchets qui pourraient faire l'objet d'une valorisation.

Les biodéchets peuvent être classés en trois grandes familles :

- **Les restes de préparation de repas** : épluchures, noyaux, coquilles d'œufs, marc de café...
- **Les restes alimentaires** : os, pain, restes d'assiette, arêtes de poisson, coquilles de crustacés...
- **Les petits déchets verts** : bouquets de fleurs, plantes d'intérieur...

Pour ce faire, la pratique du compostage de proximité ou du lombricompostage est encouragée ainsi que les comportements d'achat plus responsables afin de réduire drastiquement le gaspillage alimentaire encore trop important.

Quelles solutions pour les usagers du SMICTOM Nord-Aveyron ?

- ➔ Pour pouvoir composter vos restes de préparation de repas, certains restes alimentaires et vos déchets verts, le SMICTOM Nord-Aveyron propose des composteurs de jardin individuels à des tarifs préférentiels. Vous avez le choix entre 3 modèles :

Composteur en bois 300 litres à 15€

Composteur en plastique 400 litres à 16€

Composteur en plastique 600 litres à 30€.

Pour réserver votre composteur ou pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le SMICTOM Nord-Aveyron au 05.65.51.52.19

- ➔ En complément au compostage et pour les usagers qui ne peuvent pas composter, le SYDOM Aveyron déploie progressivement une collecte de biodéchets en sacs orange. Ce dispositif expérimenté à ce jour sur 10 communes sera généralisé à tout le département à l'ouverture de l'installation KEREÀ à l'horizon 2026. Cette solution permettra de collecter les restes de préparation de repas, les petits déchets verts mais également certains restes alimentaires (os, viandes, poissons...) qui ne peuvent pas être déposés dans un composteur classique.

Cette nouvelle collecte constituera un complément au compostage déjà pratiqué par de nombreux habitants et sera encouragé et largement développé.